

Considérons une déclaration type de la politique gouvernementale à ce sujet. J'aimerais lire un document qui va être envoyé à plusieurs députés. Il s'agit d'une pétition signée par les infirmières qui tombent sous le coup de la politique du gouvernement. Elle se lit comme suit:

Étant donné l'issue du dernier tribunal d'arbitrage des infirmières relevant de la compétence fédérale, où le Conseil du Trésor avait tout d'abord cherché à cacher des renseignements d'une importance vitale pour les infirmières et n'avait pas, par la suite, mis en application la politique annoncée par le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor le 17 avril 1972 et par le président du Conseil du Trésor le 12 avril 1971 . . .

Les infirmières, en leur qualité de citoyens et de fonctionnaires, pensent qu'il est de leur devoir de manifester leur manque de confiance à l'égard du gouvernement libéral.

Malheureusement, elles ne peuvent le faire que d'une façon symbolique mais cela donne une idée de ce qu'elles ressentent quant à la façon dont elles ont été traitées. Certains articles de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique autorisent le gouvernement à modifier ses politiques concernant le traitement dont les infirmières font l'objet à l'heure actuelle. Les infirmières aimeraient qu'il existe une parité nationale des salaires mais, à défaut d'autre chose, elles aimeraient toucher un aussi bon salaire que leurs homologues provinciales.

En résumé, certaines des régions les pires sont les suivantes: les Maritimes, où les infirmières aux niveaux maxima sont en retard de \$570; le Québec, où il leur manque \$1,491; l'Alberta, avec \$556 de moins, le Manitoba, avec \$381 de moins et la Colombie-Britannique, où les infirmières ont \$426 en dessous des niveaux maxima. En Nouvelle-Écosse, les infirmières de la santé publique sont payées environ \$1,000 de moins que leurs homologues provinciales. De même, le gouvernement fédéral offre les vacances les moins intéressantes étant donné que les infirmières n'obtiennent que quatre semaines de vacances après dix ans de service alors que la plupart des provinces offrent quatre semaines après cinq ans de service.

Dans le mémoire d'arbitrage du Conseil du Trésor qui a été présenté à l'égard de ce groupe d'infirmières il était déclaré, je crois, qu'en tant qu'employeur national il était indispensable que la politique du gouvernement en matière de rémunération tienne compte des taux de salaire et des avantages qui s'appliquent aux travailleurs occupant des emplois équivalents dans les secteurs privé. Il est bien évident que tel n'est pas le cas, monsieur l'Orateur, et que le gouvernement n'a pas suivi sa politique.

Je me rends compte, tout comme notre parti, qu'il n'est pas réaliste de penser que les injustices salariales peuvent être redressées du jour au lendemain, mais nous pouvons certainement faire un premier pas en ce sens. Notre économie nationale devrait accepter le principe du salaire égal à travail égal qu'on pourrait appliquer aux stades préliminaires. La première étape consisterait à accepter immédiatement des augmentations de salaire de façon que les disparités ne soient pas constamment accentuées. Deuxièmement on pourrait commencer immédiatement des révisions vers le haut et supprimer graduellement les disparités sur une base régionale sur une période de temps appropriée.

En toute déférence, je propose une fois de plus que, pour changer, le gouvernement prêche d'exemple. Le ministre sait très bien que la situation actuelle des infirmières n'est pas équitable. Je demande instamment au ministre de faire en sorte que les infirmières relevant du secteur fédéral soient mieux traitées, pour commencer ainsi à adopter une attitude plus équitable vis-à-vis des écarts de

Motion d'ajournement

salaires des fonctionnaires en général d'une région à l'autre.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député de Central Nova (M. MacKay) que j'espérais qu'il dise autre chose au sujet des infirmières. Par exemple, il aurait également pu parler des vacances et d'autres avantages sociaux. J'exprime là une opinion personnelle, en toute déférence.

Pour répondre plus directement à sa question, je dirai ceci: Comme l'a dit en maintes occasions, le président du Conseil du Trésor (M. Drury), le gouvernement se doit de payer des taux équitables et compétitifs par rapport à ceux qui sont payés hors de la Fonction publique pour des emplois identiques. Lorsque les données de l'extérieur sur le salaire des groupes professionnels s'écartent sensiblement de la moyenne nationale et que les secteurs de recrutement et la mobilité des fonctionnaires sont limités, le gouvernement, en tant qu'employeur, juge bon de verser des taux de salaire régionaux et non pas nationaux.

Payer des taux de salaire nationaux en l'occurrence n'aboutirait qu'à surpayer des employés dans certaines régions et à en sous-payer ailleurs par rapport aux taux appliqués dans ces régions. Ni l'une ni l'autre de ces situations n'est, de l'avis de l'employeur, souhaitable ni possible.

En ce qui concerne les taux de rémunération des députés, le comité Beaupré créé pour faire des recommandations au gouvernement n'a pas, on se le rappellera, recommandé des taux régionaux pour ceux-ci.

● (2210)

[Français]

LES AÉROPORTS—MIRABEL—LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION—L'INÉGALITÉ DES OFFRES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, le 5 juillet dernier, je posais à l'honorable ministre des Transports (M. Marchand) la question suivante:

Monsieur le président, étant donné les inégalités ou les différences de prix pour les personnes expropriées, . . .

. . . pour les aéroports et pour des valeurs que je considère identiques, . . .

. . . le ministre peut-il assurer la Chambre qu'il fera une enquête auprès des fonctionnaires qui ont la responsabilité de cette affaire, . . .

Monsieur le président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur les disproportions qui existent entre les prix payés aux propriétaires des terrains où sera aménagé l'aéroport de Mirabel, à Sainte-Scholastique, et ceux payés à des fins semblables, à Pickering, en Ontario. Je tiens à faire remarquer la différence qui existe entre les prix que les fonctionnaires veulent payer à l'égard des expropriations pour l'aménagement de ces deux aéroports, et même aux propriétaires expropriés d'un même aéroport. Les derniers chiffres qui nous sont parvenus permettent de bien saisir l'étendue du problème.

Étant donné que les propriétaires de Sainte-Scholastique reçoivent en moyenne \$200 l'arpent—soit $\frac{4}{5}$ d'acre—comparativement à \$2,200 l'acre aux expropriés de Pickering, qu'on accorde \$3,000 à tous les anciens propriétaires de Pickering en guise d'indemnité pour leur déplacement, alors que l'on n'accorde rien du tout à cette fin pour ceux de Sainte-Scholastique, qu'un loyer annuel de \$2,000 par année est exigé aux anciens propriétaires de Sainte-Scholastique, comparativement à \$1 par année, en sus des